



Je sais quand je commence, jamais quand je finis...

La commission des personnels de surveillance de la **CGT Pénitentiaire** s'est réunie les 19 et 20 septembre 2023, à Montreuil, sur la question spécifique des missions extérieures (opérations de sécurisation périmétrique, extractions judiciaires et médicales, autorisation de sortie sous escorte, garde statique, chambre carcérale et transfèrement).

Cette rencontre entre professionnels de terrain (principalement ESP et PREJ) a permis d'échanger, de comparer les pratiques professionnelles. Encore une fois, elles diffèrent d'une région à une autre, mais aussi d'un type de service à un autre. Cette réunion a pour objectif également de construire, ensemble, une base revendicative commune, face à la récupération de ces missions régaliennes (extractions vicinales de proximité, carcérale) et à leur paupérisation (contractualisation). Avec pour fil conducteur, les conditions de travail des personnels et le respect de leurs droits.

Depuis maintenant plusieurs années, le transfert de ces missions vers l'administration pénitentiaire a inlassablement impacté les effectifs en personnel sur nos détentions et dans nos établissements. En effet, la mise en œuvre d'équipes spécifiques (ESP, PREJ, UHSI, UHSA et ENT) accompagnée d'une politique de création de services à moyens et coûts constants se fait ressentir sur les terrains de manière perverse.

Tous les volets de la profession sont égratignés : sécuritaire, sanitaire, la formation et le renouvellement de l'habilitation. L'abaissement du niveau d'escorte, l'emploi de personnels non-formés donc dépourvu d'armement (chauffeur privé, agent de détention et/ou de poste fixe), l'inadéquation de l'équipement en véhicules en terme de puissance moteur, la dotation individuelle est parfois à la charge de l'agent, la distinction entre temps de formation et période de recyclage pour validation de l'habilitation non-effective, le rythme temps de travail/temps de repos/temps de pause non respecté, le repos physiologique n'est pas paramétré dans le logiciel « Origine » ce qui entraîne même une perte d'heures pour les agents d'astreinte dans certains cas, les frais de visite médicale obligatoire tous les cinq ans pour le permis bus sont à la charge de l'agent chauffeur, l'application du temps de restauration et du temps de pause pour conduite supérieure à deux heures consécutives sont trop peu usités voire inexistants.

Alors que le déploiement urgent de 200 ETP sur tout le territoire national a vu le jour récemment afin de résorber ces problématiques, nous constatons déjà amèrement l'insuffisance de cette mesure. L'indigence de sa déclinaison au niveau local pour un établissement effectuant aujourd'hui des extractions vicinales est inacceptable car elle institutionnalise l'insécurité récurrente des escortes à 2 agents.

Pour nous, le compte n'y est pas. **La CGT Pénitentiaire** revendique que l'ensemble des missions se fassent à 3 agents minima et voire plus en fonction du niveau d'escorte.

Il est donc grand temps de remettre à débat de nombreux sujets impactant drastiquement le fonctionnement de ces services. Il est crucial d'harmoniser leur organisation et d'y injecter les moyens à hauteur de la réglementation afin de redonner du sens et de la valeur à la réalisation de ces missions primordiales.

La CGT Pénitentiaire continuera à œuvrer au niveau local, régional et national afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et à veiller de manière prégnante au respect de leurs droits.